

### 3. OAP n°3 : l'avenue Hector Berlioz



*Situation de l'OAP de l'avenue Hector Berlioz dans l'EPD*

Périmètre de l'OAP n°3



### 3.1 Situation et objectifs :

Le périmètre de cette OAP jouxte celui des OAP n°1 Allivet et Bouvain et n°2 secteur de la place Berlioz. Il comprend l'avenue Hector Berlioz depuis l'entrée de ville au sud jusqu'au niveau de l'avenue Jean Jaurès. Il est étendu sur une bande d'environ 95 mètres d'épaisseur à l'est du tronçon de l'avenue Berlioz compris entre l'avenue de Gaulle et le chemin du Mignon et à l'ouest jusqu'à la rue Victor Hugo depuis le nord du tènement EDF jusqu'au chemin du Pré de la Serve.

Les objectifs poursuivis sur le secteur sont de deux ordres :

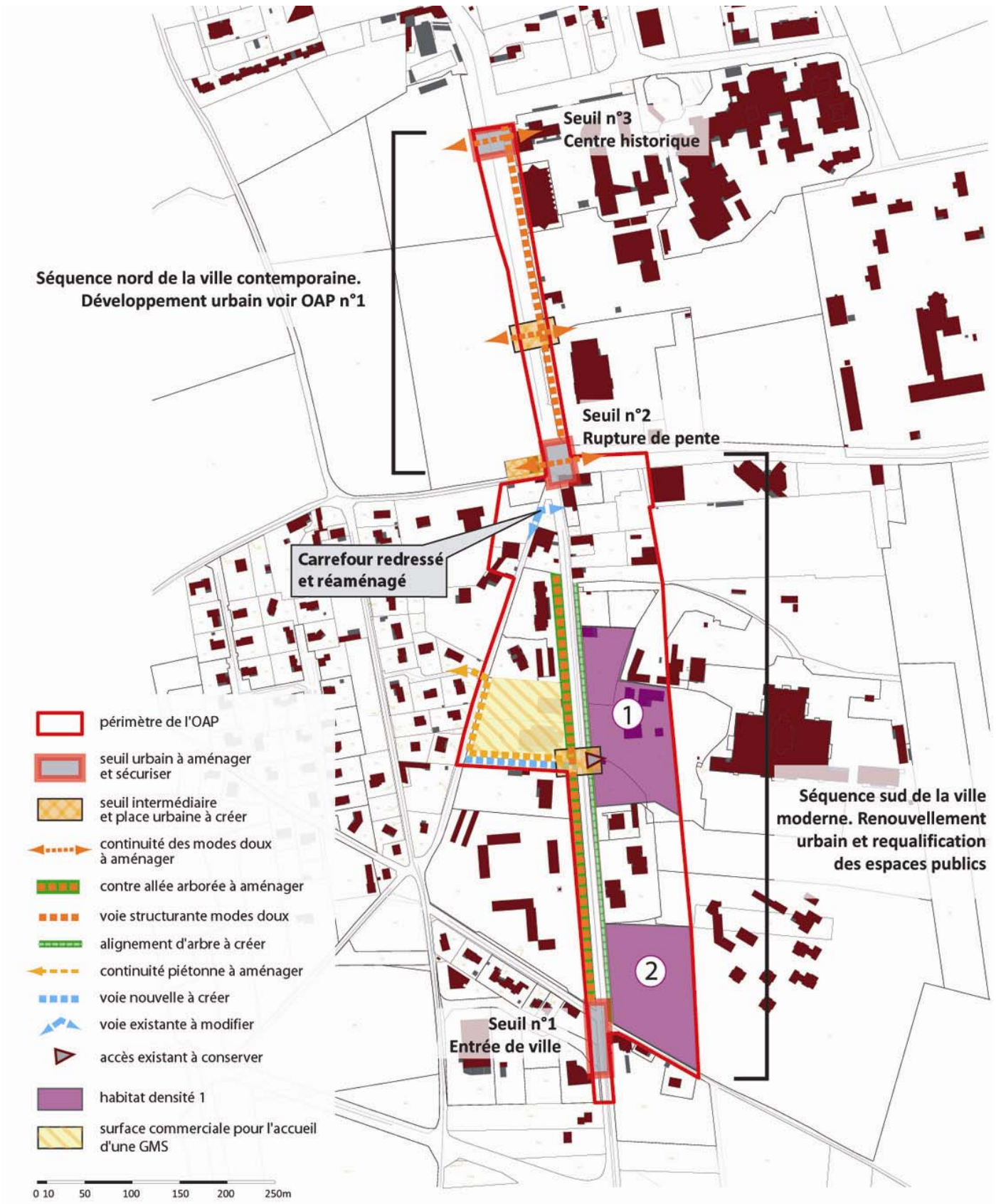
- requalifier l'avenue Hector Berlioz, axe majeur de la ville, en avenue urbaine et lui donner une meilleure lisibilité en aménageant différentes séquences tout en conservant une homogénéité globale ;
- au sud du croisement avec l'avenue de Gaulle, renforcer l'urbanité de l'avenue en favorisant le renouvellement urbain de ses abords, la reconversion des friches vers l'habitat et en diversifiant les fonctions urbaines.

### 3.2 Organisation des déplacements et requalification de l'espace public

Les orientations d'aménagement retenues pour requalifier l'avenue Hector Berlioz sont (voir figure 7) :

- d'aménager des séquences sur l'avenue : une première séquence urbaine jusqu'au carrefour avec l'avenue de Gaulle, la seconde jusqu'au niveau de l'avenue Jean Jaurès. Ces séquences se signalent par des seuils à aménager : un seuil d'entrée de ville au sud, un seuil au niveau de la rupture de pente de l'avenue Berlioz (carrefour chemin du Pré de la Serve et avenue de Gaulle), un seuil d'entrée dans le centre historique au nord ;
- de poursuivre un vocabulaire commun en prolongeant les alignements de platanes remarquables de la séquence nord de l'avenue dans sa séquence sud en aménageant une contre-allée arborée à l'ouest et un alignement d'arbre côté est ;
- d'assurer la continuité et la sécurité des cheminements des modes doux en bordure de l'avenue dans la séquence sud, en contrebas sur l'allée Jean Jaurès dans la séquence nord ;
- de créer une voie nouvelle permettant de mettre en relation la séquence sud avec les secteurs situés à l'ouest constitués par de l'habitat individuel et de multiplier les possibilités de parcours de proximité ;
- de rythmer chaque séquence en aménageant des traversées sécurisées mettant en relation les rives est et ouest de l'avenue au niveau de chacun des seuils évoqués précédemment et de deux seuils intermédiaires mettant en relation les quartiers. Le premier situé dans la séquence nord au niveau du croisement entre l'axe est ouest de l'OAP n°1 et l'entrée du pôle d'équipements publics, le second au milieu de la séquence sud au niveau du débouché de la voie nouvelle ;

Figure 7. Schéma d'intention de l'OAP n°3



- d'aménager une place urbaine au croisement de la voie nouvelle et de l'une des entrées de l'institution Jean-Marie Vianey ;
- d'aménager le carrefour sud pour sécuriser le fonctionnement notamment au débouché du chemin du Mignon et envisager le redressement du carrefour d'accès à la zone d'activité de la Croix Beillier ;
- de redresser le débouché de la rue Victor Hugo.

### 3.3 Organisation et renouvellement urbain

Afin de diversifier les fonctions urbaines et de conforter l'urbanité des abords de l'avenue les orientations retenues sont (voir figure 7) :

- d'accompagner la mutation du site des anciens silos vers une surface commerciale alimentaire de type grande moyenne surface (GMS) permettant d'améliorer le niveau de services apporté à la population du quartier et devant contribuer à l'urbanité de l'avenue tant en terme d'implantation, d'aménagement des abords que d'architecture du bâtiment ;
- d'exploiter les possibilités de densification existant en rive est de l'avenue sur les tènements de l'institution Jean-Marie Vianey et de la maison des Tisserands vers un habitat de densité 1.

Autour de la nouvelle place les constructions seront ordonnancées pour renforcer la structure urbaine. Le traitement sera différencié de part et d'autre de l'avenue Berlioz. Côté est, l'alignement du bâti sera recherché au plus près de la voie dans la partie nord jusqu'à la place, plus en retrait dans la partie sud induisant un resserrement progressif des constructions au fur et à mesure de la progression vers le centre

Côte ouest le principe d'une contre allée (voir figure 8) est proposé pour prendre en compte les constructions existantes au Ponal et leur environnement paysager. Ce dispositif est destiné à faciliter l'accès aux constructions, organiser le stationnement automobile et faciliter la circulation des piétons et des cycles.

### 3.4 Mode opérationnel et échéancier de réalisation

Les principes de requalification urbaine de l'avenue Berlioz sont traduites dans le règlement par le biais d'emplacements réservés pour la réalisation ou l'élargissement des voies et emprises publiques.

Les opérations de renouvellement urbain étant à l'initiative privée, il n'est pas possible de donner un échéancier de réalisation pour les opérations d'habitat.

Figure 8. Coupe de principe des aménagements de l'avenue Berlioz

